

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 8 - 10 février 2000

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2000/7-B/1

14 décembre 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ÉTHIOPIE 6180.00

Aide alimentaire aux réfugiés en Ethiopie et au rapatriement de réfugiés

Nombre de bénéficiaires	248 595
Durée du projet	Deux ans (avril 2000–mars 2002)

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	63 653 926
Coût des produits alimentaires pour le PAM	25 367 635

RÉSUMÉ

Des réfugiés en provenance de Somalie se sont établis dans l'est de l'Éthiopie en 1988 après le durcissement du conflit dans le nord-ouest de la Somalie. Une autre vague de réfugiés est arrivée en 1991 à la suite des combats qui ont entraîné la défaite des forces armées du Gouvernement de Siad Barre dans le nord-ouest de la Somalie. Les premiers réfugiés soudanais se sont installés dans l'ouest de l'Éthiopie à la fin des années 80. L'insécurité persiste dans le sud du Soudan et l'an dernier plus de 1 000 nouveaux réfugiés sont arrivés en moyenne chaque mois dans les quatre camps situés dans l'ouest de l'Éthiopie. Les réfugiés kényens sont arrivés dans le sud de l'Éthiopie fuyant les conflits ethniques qui se sont produits dans le nord du Kenya en 1993. La présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) fournira une aide alimentaire à 262 940 réfugiés somalis, soudanais et kényens en Éthiopie en 2000 et à 234 250 réfugiés somalis et soudanais en 2001 et au début de 2002. Le PAM apportera également une aide au relèvement des zones dégradées par l'afflux de réfugiés et à la scolarisation, notamment des filles. Des colis de vivres seront distribués aux réfugiés kényens et somalis en cours de rapatriement.

Les réfugiés en Éthiopie ont un accès limité à la terre et aux autres sources de revenu et sont donc tributaires des rations alimentaires du PAM. Les femmes représentent à peine moins de la moitié de la population de réfugiés en Éthiopie. Dans les camps de réfugiés somalis, 60 pour cent environ des ménages sont dirigés par une femme. Dans les camps soudanais, cette proportion est de 20 pour cent. Afin d'optimiser l'impact de l'aide alimentaire fournie dans le cadre de la présente IPSR, le PAM s'attachera à donner aux femmes un rôle déterminant dans la gestion et la distribution de l'aide alimentaire dans les camps de réfugiés.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA): M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes,
Section Afrique II: T. Pakkala tel.: 066513-2371

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2645).



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ARRA	Administration chargée des réfugiés et des rapatriés
HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
MST	Maladies transmissibles sexuellement
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PLA	Points de livraison avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SCF	<i>Save the Children Fund</i>
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
VIH	Virus d'immunodéficience humaine



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. L'Éthiopie est l'une des nations les plus pauvres du monde, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 110 dollars E.-U.; selon l'Indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 1999, elle se situe au 172ème rang sur 174 pays, alors qu'elle occupait le 169ème rang en 1998. D'après l'indicateur sexospécifique du développement humain, qui mesure le niveau général de développement humain des femmes dans la société, l'Éthiopie est également très mal classée, au 124ème rang sur 130. L'économie de l'Éthiopie repose sur l'agriculture, qui représente plus de la moitié du PIB et 80 pour cent de la totalité des emplois. L'Éthiopie est fréquemment sujette à la sécheresse, notamment dans la région orientale, mais également dans de petites poches disséminées dans tout le pays. En raison des pertes de récolte pendant la principale campagne agricole *Meher* en 1998, et de la mauvaise récolte secondaire *Belg* en 1999, les besoins alimentaires de secours ont dépassé 600 000 tonnes pour l'année civile 1999. Les mauvaises pratiques agricoles et l'insuffisance des systèmes d'irrigation ont aggravé les effets des mauvaises conditions météorologiques. Ce tableau déjà peu réconfortant est encore assombri par la guerre frontalière avec l'Erythrée qui a éclaté en mai 1998.
2. Des réfugiés de Somalie se sont établis en 1988 dans les camps d'Hartisheik, Rabasso, Daror et Camaboker, dans l'est de l'Éthiopie, suite à la recrudescence du conflit dans le nord-ouest de la Somalie. Les quatre autres camps situés dans l'est du pays, Derwonaji, Teferiber, Aisha et Kebribeyah, ont été établis pour accueillir la seconde vague de réfugiés, accompagnés de rapatriés éthiopiens arrivés en 1991 à la suite des combats qui ont entraîné la défaite des forces gouvernementales de Siad Barre dans le nord-ouest de la Somalie. En septembre 1999, le nombre des réfugiés somalis était de 185 000.
3. Les premiers réfugiés soudanais se sont établis dans l'ouest de l'Éthiopie à la fin des années 80. L'insécurité persiste dans le sud du Soudan et, au cours de l'année écoulée, 1 000 nouveaux réfugiés en moyenne sont arrivés tous les mois dans les quatre camps de Dimma, Bonga, Fugnido et Sherkole, dans l'ouest de l'Éthiopie. En septembre 1999, 68 000 réfugiés soudanais avaient trouvé refuge en Éthiopie, mais compte tenu des arrivées incessantes, le chiffre de planification pour cette IPSR est de 90 000 réfugiés pour l'exercice 2000–01.
4. Les réfugiés kényens sont arrivés dans le sud de l'Éthiopie, chassés par les conflits ethniques sévissant dans le nord du Kenya en 1993. Aujourd'hui l'Éthiopie accueille 4 700 réfugiés kényens dont le retour au Kenya est prévu en l'an 2000.
5. Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille directement avec le Gouvernement éthiopien, représenté par l'Administration chargée des réfugiés et des rapatriés (ARRA), et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour apporter une aide d'urgence aux réfugiés en Éthiopie. Depuis plus de 10 ans, le PAM fournit une aide alimentaire d'urgence aux réfugiés en Éthiopie, aux réfugiés rapatriés en Somalie et à Djibouti, et aux rapatriés éthiopiens, par le biais d'opérations d'urgence et d'intervention prolongée en faveur des réfugiés (IPR). Actuellement les secours sont fournis au titre de l'IPR 5241.03—Aide alimentaire aux Somalis, Soudanais, Djiboutiens et Kényens réfugiés en Éthiopie. L'IPR 5241.03, d'un coût total pour le PAM de 44 020 831 dollars E.-U., prévoyait la fourniture de 91,512 tonnes de produits alimentaires à 336 000 réfugiés pendant une période de 18 mois prenant fin le 31 décembre 1999. Grâce surtout à des



stocks de report, l'IPR 5241.03 sera prolongée jusqu'au démarrage de la présente IPSR, en avril 2000.

6. Les réfugiés éthiopiens rentrant du Kenya et les réfugiés somalis rapatriés d'Ethiopie ont déjà reçu une aide en 1998 au titre d'une opération d'urgence (opération d'urgence 5978). Cette dernière, d'un coût pour le PAM de 6,5 millions de dollars E.-U., prévoyait de fournir 15 804 tonnes de produits alimentaires à 16 000 rapatriés éthiopiens et à 80 000 rapatriés somalis pendant une période de 10 mois.
7. Actuellement, environ 257 000 réfugiés soudanais, somalis et kényens reçoivent chaque mois l'aide du PAM. La baisse du nombre des bénéficiaires ces dernières années s'explique à la fois par les résultats des opérations de vérification menées dans les camps en 1994, 1997 et 1999 par le HCR, l'ARRA et le PAM et par le retour volontaire des réfugiés provenant de Djibouti, du Kenya et de Somalie. L'aide alimentaire aux réfugiés de Djibouti a pris fin en mars 1999.

Evaluation des besoins

8. Du 26 avril au 7 mai 1999, une mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des besoins d'aide alimentaire, avec la participation de donateurs et du Gouvernement éthiopien, a examiné l'exécution de l'IPR en cours. Cette mission a étudié la situation socio-économique, sanitaire et nutritionnelle des réfugiés dans six des huit camps de réfugiés somalis (Rabasso, Camaboker, Derwonaji, Teferiber, Hartishek et Kebribeyah) et trois des quatre camps de Soudanais (Fugnido, Bonga et Sherkole). Ses recommandations concernant l'aide alimentaire sont incluses dans la présente IPSR.
9. La mission a conclu que la situation sanitaire des réfugiés en Ethiopie était dans l'ensemble satisfaisante et a constaté une amélioration générale de la situation nutritionnelle dans tous les camps évalués par rapport à 1997. Toutefois, dans les camps de Hartishek et de Kebribeyah, dans l'est de l'Ethiopie, elle a constaté une augmentation du nombre d'enfants bénéficiant des programmes d'alimentation sélective, laquelle serait due à la sécheresse prolongée, au nombre de nouveaux réfugiés recensés, à la suppression du programme d'alimentation générale et à l'insuffisance du périmètre d'action de l'équipe sanitaire.
10. Les résultats de l'enquête nutritionnelle conjointe HCR/PAM/ARRA de 1998 montrent également que, si la situation nutritionnelle des réfugiés s'est améliorée par rapport à 1997, la malnutrition reste un phénomène préoccupant dans le camp d'Aisha, à l'est du pays, et dans les camps de Bonga et de Fugnido, à l'ouest.



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE NUTRITIONNELLE CONJOINTE DE 1997–98

Camps	Taux de malnutrition 1997			Taux de malnutrition 1998		
	Rapport poids/taille 70% (malnutrition grave)	Rapport poids/taille 80% (malnutrition globale aiguë)	Remarques	Rapport poids/taille 70% (malnutrition grave)	Rapport poids/taille 80% (malnutrition globale aiguë)	Remarques
Est						
Hartisheik	2,3	12,3	Médiocre	1,68	9,38	Satisfaisant
Kebribeyah	2,2	15,0	Médiocre	0,88	8,18	Satisfaisant
Derwonaji	2,1	18,0	Médiocre	1,42	8,82	Satisfaisant
Teferiber	1,7	16,4	Médiocre	0,53	7,03	Bon
Camaboker	1,3	11,3	Limite	0,98	11,78	Limite
Rabasso	0,5	8,5	Satisfaisant	0,99	6,46	Bon
Daror	1,1	9,0	Satisfaisant	0,99	5,89	Bon
Aisha	1,4	19,2	Médiocre	0,43	15,13	Grave
Ouest						
Bonga	1,6	14,2	Grave	1,94	20,04	Grave
Fugnido	4,2	27,2	Inquiétant	2,21	16,01	Grave
Dimma	1,3	10,8	Satisfaisant	0,97	9,07	Satisfaisant
Sherkole	2,7	13,7	Grave	0,56	5,46	Bon

11. Les réfugiés somalis vivent dans une zone semi-aride, caractérisée par une pluviosité imprévisible et l'insuffisance des terres arables. Quarante-cinq pour cent des ménages de réfugiés cultivent des jardins attenants à leur logement, contre 10 pour cent en 1997, d'autres exerçant de petites activités commerciales pour améliorer leurs revenus. La sécheresse ralentit la progression vers l'autosuffisance. Selon une étude menée par *Save the Children Fund* (SCF-Royaume-Uni) en août 1999, les prix des céréales ont augmenté de plus de 40 pour cent dans la région par rapport à l'an dernier à la même époque. De plus, les conditions générales de l'élevage sont médiocres.
12. Dans les camps de Bonga, de Fugnido et de Dimma, 76 pour cent des ménages de réfugiés soudanais cultivent des jardins attenants à leur logement, mais la mission conjointe d'évaluation des besoins d'aide alimentaire de 1999 a estimé que, compte tenu de la petite taille des parcelles, la production vivrière additionnelle n'était pas suffisante pour permettre d'envisager une réduction des rations d'aide alimentaire. Elle a même recommandé de les augmenter dans ces trois camps.

BENEFICIAIRES

13. Le nombre total de réfugiés qui recevront une aide au titre de ce projet en 2000–01 est estimé à 262 940 (90 000 réfugiés soudanais, 169 000 réfugiés somalis et 3 940 réfugiés kényens). En 2001–02, on prévoit que les bénéficiaires seront 234 250 (105 000 réfugiés soudanais et 129 250 réfugiés somalis). Le nombre moyen de bénéficiaires de cette IPSR d'une durée de deux ans est donc 248 595.



NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'IPSR 6180.00
--

	Réfugiés soudanais		Réfugiés somalis		Réfugiés kényens	
	2000-01	2001-02	2000-01	2001-02	2000-01	2001-02
Secours						
Distribution générale	90 00	105 0	169 0	129 25	3 9	0
Programmes spéciaux d'alimentation	10 80	12 6	20 2	15 48	0	0
Rapatriement			40 0	30 00	3 9	0
Redressement						
Programmes pilotes vivres-contre-travail dans les zones dégradées par l'afflux de réfugiés ¹	10 00	10 0	15 0	25 00	0	0
Programme d'alimentation scolaire	7 00	11 0	0	0	0	0

¹ Nombre total de bénéficiaires basé sur le nombre total de membres des familles bénéficiant du projet, à raison de cinq membres par famille.

ACTIVITES DU PROGRAMME

Activité 1: Distribution générale de produits alimentaires dans les camps de réfugiés

14. Les trois principaux groupes de bénéficiaires des distributions générales en Ethiopie sont les réfugiés somalis dans l'est, les réfugiés soudanais dans l'ouest et les réfugiés kényens dans le sud.

Réfugiés somalis

15. Il existe huit camps de réfugiés dans l'est de l'Ethiopie, dispersés sur une vaste zone située le long de la frontière entre la Somalie et l'Ethiopie. Quatre d'entre eux—Hartisheik (précédemment Hartisheik A et B), Rabasso, Daror et Camaboker—ont été installés en 1998, au moment où des milliers de Somalis franchissaient la frontière, suite à une recrudescence du conflit au nord-ouest de la Somalie. Les quatre autres camps (Derwonaji, Teferiber, Aisha et Kebribeyah) ont été établis en 1991, à la suite d'un nouvel afflux de réfugiés somalis provoqué par les combats entre les forces gouvernementales et le Mouvement national somali. Les réfugiés éthiopiens fuyant la Somalie, où ils avaient cherché asile, se sont installés pour la plupart à Teferiber et Derwonaji.
16. Une vérification effectuée en septembre 1994 a réduit de 600 000 à 184 900 le nombre des réfugiés. Toutefois, une nouvelle flambée du conflit entre les clans dans le nord-ouest de la Somalie à la fin de 1994 a entraîné un nouveau flux de plus de 90 000 réfugiés. En novembre 1997, une nouvelle vérification a ramené le nombre de réfugiés somalis recensés à 242 158. En septembre 1999, il y avait environ 185 000 réfugiés dans les camps, et les opérations de rapatriement en cours devraient ramener ce chiffre à 169 000 d'ici à l'an 2000. Approximativement 14 pour cent des réfugiés sont des enfants de moins de cinq ans,



48 pour cent des femmes (y compris des fillettes de moins de cinq ans) et 60 pour cent des ménages sont dirigés par une femme.

Réfugiés soudanais

17. Les réfugiés soudanais vivent dans quatre camps situés dans l'ouest de l'Éthiopie. Leur nombre ne cesse de croître car la sécurité ne s'est pas améliorée dans le sud du Soudan, ce qui empêche un grand nombre de personnes de mener une vie normale. Les déplacements à l'intérieur du pays et les mouvements transfrontaliers des Soudanais du sud se poursuivent et l'on s'attend à ce que nombre d'entre eux restent en Éthiopie, voire même que d'autres arrivent pendant la durée de cette IPSR.
18. Les réfugiés soudanais qui sont arrivés dans le pays à la fin des années 80 et au début des années 90 se sont installés dans trois camps (Fugnido, Dimma et Bonga). Un nouveau camp de réfugiés—Sherkole, près d'Asossa—a été établi pour les nouveaux arrivés en mars 1997.
19. En mars 1997, une opération de vérification menée dans les camps soudanais a ramené de 72 804 à 36 000 le nombre de réfugiés. Depuis, ce chiffre n'a cessé régulièrement d'augmenter, pour atteindre 68 000 en septembre 1999. Les données les plus récentes concernant les camps soudanais, collectées pendant les opérations de vérification menées en 1999 par l'ARRA, le HCR et le PAM, indiquent que 19,4 pour cent de la population sont des enfants de moins de cinq ans, 47 pour cent des femmes (y compris des fillettes de moins de cinq ans) et 20 pour cent des ménages sont dirigés par une femme.
20. Pour cette IPSR, le PAM, le HCR et l'ARRA sont convenus que le chiffre de planification serait de 90 000 réfugiés soudanais en 2000 et de 105 000 en 2001. L'augmentation prévue repose sur les dernières informations concernant la situation dans le sud du Soudan, en particulier pour ce qui est de la sécurité et de l'accès de la population aux produits alimentaires. L'évolution récente indique que l'on assistera très probablement à une augmentation du nombre de Soudanais qui cherchent refuge en Éthiopie. En 1999, sont arrivés en moyenne plus de 1 000 nouveaux réfugiés par mois. La distribution de produits alimentaires se fondera sur les chiffres réels et recensés, et l'aide du PAM sera adaptée en conséquence.

Réfugiés kényens

21. A la suite des conflits ethniques qui se sont produits dans le nord du Kenya en juin 1993, quelque 8 670 personnes ont cherché refuge à Moyale et Dokisso dans le sud de l'Éthiopie. Une vérification effectuée en décembre 1998 a ramené ce chiffre à 4 700. Les efforts se poursuivent pour rapatrier ces réfugiés, dont la grande majorité devrait rentrer au Kenya en 2000. Au cas où le rapatriement se poursuivrait à un rythme plus lent que celui qui avait été prévu, la présente IPSR prévoit de fournir une aide alimentaire aux réfugiés kényens pendant 12 mois.

Activité 2: Programmes spéciaux d'alimentation

22. Les programmes d'alimentation générale, d'alimentation complémentaire et d'alimentation thérapeutique cibleront les enfants de moins de cinq ans, les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes ou allaitantes et d'autres groupes vulnérables vivant dans les camps de réfugiés. Les groupes vulnérables n'ont souvent pas d'autres sources de nutriments que la ration mensuelle du PAM. De ce fait, en cas de maladie, de grossesse ou de mauvaise récolte des quelques rares cultures, ces groupes sont les premiers touchés.



Activité 3: Rapatriement/aide aux rapatriés

23. Sous réserve qu'une stabilité politique et une sécurité relatives règnent dans le nord du Kenya et dans le nord-ouest de la Somalie, le HCR prévoit de rapatrier quelque 3 940 Kényens et 40 000 Somalis en 2000, et 30 000 Somalis en 2001. Près de 500 réfugiés éthiopiens, qui se trouvent actuellement dans des pays voisins, pourraient également rentrer en Ethiopie et pourraient recevoir, si nécessaire, une aide alimentaire au titre de la présente IPSR.

Activité 4: Aide aux zones dégradées par l'afflux de réfugiés

24. Les réfugiés somalis appartiennent au même groupe tribal que les Ethiopiens qui vivent dans les zones autour des camps. Il est prévu qu'un certain nombre de ces réfugiés s'installeront du côté éthiopien de la frontière. Le PAM prévoit d'aider ce groupe et la communauté environnante, en cas de besoin, soit par un soutien à des programmes de réinsertion pour ceux qui vivent dans les camps, soit par des activités vivres-contre-travail destinées aux communautés vivant dans les zones dégradées par l'afflux de réfugiés.

25. Dans les camps soudanais, les activités vivres-contre-travail dans les zones dégradées par l'afflux de réfugiés aideront à remettre en état les infrastructures et à remédier aux dégâts causés à l'environnement par la présence des réfugiés.

Activité 5: Alimentation scolaire

26. Il est peu vraisemblable que les réfugiés soudanais retournent dans leur pays dans les années qui viennent. Il importe donc au plus haut point que les enfants réfugiés reçoivent un enseignement pendant qu'ils sont en Ethiopie et mènent une vie aussi normale que possible compte tenu des circonstances. Le HCR travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation et l'organisation non gouvernementale (ONG) Redd Barna dans les camps de réfugiés afin de fournir une instruction aux enfants réfugiés. Le PAM aidera le programme d'éducation par le biais de l'alimentation scolaire qui a pour objectif d'accroître la fréquentation et d'améliorer l'éducation nutritionnelle. Du fait du rapatriement en cours des réfugiés somalis et de la fermeture probable de certains camps, il n'est pas possible, pour le moment, de démarrer un programme d'alimentation scolaire. La situation sera réévaluée si le programme de rapatriement ralentit.

PARTENARIATS

27. Le PAM travaille en partenariat avec d'une part le Gouvernement éthiopien, représenté par l'ARRA, et de l'autre le HCR. Le Gouvernement éthiopien maintient sa politique d'ouverture et a accordé l'asile aux populations des pays voisins qui cherchaient refuge dans le pays. L'ARRA est chargée, au nom du gouvernement, de la coordination de l'aide aux réfugiés et de la gestion des camps de réfugiés. L'ARRA est également partenaire d'exécution du PAM pour la distribution des vivres. A ce titre, elle est responsable de la gestion et de la distribution des réserves alimentaires à leur arrivée aux points de livraison avancés (PLA). L'ARRA a aussi un personnel sanitaire et nutritionnel dans les camps et effectue des bilans nutritionnels périodiques, ce qui aide le PAM à surveiller la situation nutritionnelle des réfugiés. Plusieurs ONG nationales et internationales, en particulier dans les camps soudanais, apportent des services inestimables en matière de santé, éducation, approvisionnement en eau et formation professionnelle.



28. Pendant la durée de la présente IPSR, le PAM élargira les partenariats existant avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il établira en particulier des partenariats avec les ONG apportant une aide en matière d'éducation comme Redd Barna, ainsi qu'avec les ONG ayant des programmes de protection de l'environnement et avec celles qui fournissent une aide aux zones pastorales. Les lettres d'entente qui seront signées entre le PAM, l'ARRA et les ONG pour l'exécution de la présente IPSR prendront en compte les engagements du PAM vis-à-vis des femmes.

PLAN D'EXECUTION

29. L'objectif général de la présente IPSR est d'assurer aux réfugiés un accès aux aliments de première nécessité correspondant à leurs besoins nutritionnels journaliers jusqu'à leur rapatriement et à leur réinstallation dans leur pays d'origine.

Objectifs

30. Les objectifs du projet sont les suivants:
- a) fournir aux réfugiés un accès aux aliments de première nécessité afin de satisfaire leurs besoins nutritionnels journaliers jusqu'à ce qu'ils puissent être autonomes, par le biais d'activités agricoles ou d'autres activités rémunératrices, ou du rapatriement;
 - b) préserver ou, le cas échéant, améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés, en portant une attention particulière aux femmes, aux enfants souffrant de malnutrition et aux autres catégories à risque. Des programmes d'alimentation complémentaire et thérapeutique cibleront les groupes vulnérables, par exemple les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de moins de cinq ans et les malades;
 - c) encourager le rapatriement des réfugiés et satisfaire leurs besoins nutritionnels essentiels pendant cette opération;
 - d) améliorer et préserver l'environnement, et améliorer les ouvrages d'infrastructure dans les zones dégradées par l'afflux de réfugiés en mettant en oeuvre des programmes appropriés; et
 - e) optimiser l'impact de l'aide alimentaire sur les groupes vulnérables, notamment en s'assurant que les femmes participent de manière déterminante à la gestion et à la distribution des produits alimentaires.

Distributions générales et programmes spéciaux d'alimentation

31. Tous les réfugiés ont droit à la distribution générale. Toutefois, l'assortiment alimentaire et la taille des rations sont déterminés en fonction des éléments suivants: a) situation sanitaire et nutritionnelle générale des réfugiés; b) situation socio-économique générale des réfugiés, en particulier disponibilité d'autres sources de produits alimentaires ou de revenus; et c) garantie que les besoins des plus vulnérables sont satisfaits.
32. La mission d'évaluation des besoins d'aide alimentaire de mai 1999 a constaté que la production des jardins dans les camps soudanais et les activités commerciales dans les camps somalis n'avaient pas augmenté les disponibilités alimentaires dans la mesure escomptée dans l'IPR 5241.03. En conséquence, la ration journalière pour les réfugiés soudanais dans les camps de Dimma et Fugnido sera augmentée de 25 grammes de céréales et de 10 grammes de légumineuses, ce qui amènera l'apport énergétique journalier à 1 836 kcal. Les réfugiés soudanais dans les camps de Bonga et de Sherkole recevront une ration



complète de 2 100 kcal par personne et par jour car ils ont beaucoup moins de possibilités de compléter les rations alimentaires du PAM que ceux des camps de Dimma et de Fugnido.

33. Les rations dans les camps somalis seront maintenues à 1 730 kcal par personne et par jour. Les réfugiés somalis n'ont guère accès à la terre et sont également victimes de la sécheresse. Cependant, de nombreux réfugiés ont accès à d'autres mécanismes de survie, notamment à l'assistance de membres de leur famille se trouvant hors des camps et au petit commerce. Pour s'assurer que les plus vulnérables continuent à recevoir une quantité suffisante de calories, le programme d'alimentation générale se poursuivra dans tous les camps. Lorsque la plupart des réfugiés pouvant être rapatriés l'auront été, le PAM et ses partenaires effectueront une enquête nutritionnelle dans les camps encore ouverts et réévalueront la taille des rations.
34. Les rations destinées aux réfugiés kényens seront maintenues à 1 600 kcal par personne et par jour, soit à leur niveau actuel. Elles sont inférieures aux recommandations types car les réfugiés kényens ont accès à d'autres sources de revenus. Les efforts déployés pour rapatrier les réfugiés restants se sont poursuivis à la fin de 1999, et se poursuivront en l'an 2000. Cependant, si la situation ne permettait pas le retour de ces réfugiés chez eux, il serait procédé à une enquête nutritionnelle pour réévaluer la teneur énergétique du colis de vivres.
35. On trouvera en annexe I les rations alimentaires pour les différents volets de projet et les divers groupes de réfugiés.

Exécution

36. Compte tenu des recommandations de la précédente mission d'évaluation des besoins d'aide alimentaire, le PAM et l'ARRA ont modifié le système de distribution dans les camps de l'est du pays afin de remettre les denrées alimentaires directement aux chefs de famille et non plus aux chefs de communauté. Auparavant, les rations pouvant aller jusqu'à 20 personnes étaient remises aux chefs des communautés qui, ensuite, les distribuaient. A présent, le chef de chaque famille bénéficiaire reçoit directement la ration de sa famille.
37. Dans le nouveau système, un plus grand nombre de femmes distribueront les denrées alimentaires. Du matériel normalisé est utilisé pour garantir que les rations distribuées sont correctes. Selon des données préliminaires issues des conversations avec les réfugiés et de l'enquête nutritionnelle de 1998, il semble que les femmes et les enfants reçoivent plus de nourriture avec le nouveau système. Celui-ci sera mis en place dans les camps de l'ouest du pays au début de la présente IPSR.
38. Le nouveau système de distribution demande plus de temps et un personnel plus nombreux. Pour en assurer l'exécution correcte, des comités d'aide alimentaire, comprenant au moins 50 pour cent de femmes, seront établis. Des abris semi-permanents de distribution seront construits dans les camps afin de protéger ceux qui sont chargés de la distribution, et les produits alimentaires eux-mêmes, en cas de mauvais temps.
39. Le PAM emploie deux chefs de bureau auxiliaire à Gambella et à Jijiga, un volontaire des Nations Unies à Asossa (pour le camp de Sherkole) et six contrôleurs de l'aide alimentaire et assistants de programme. Le personnel de terrain travaille en étroite collaboration avec l'ARRA pour améliorer le système d'établissement des rapports, surveiller la distribution et assurer que les produits alimentaires atteignent les bénéficiaires en temps voulu et de manière efficace.



40. Conformément au Plan d'action du PAM pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en Ethiopie, une des tâches essentielles des Volontaires des Nations Unies et des contrôleurs de l'aide alimentaire consistera à promouvoir et à faciliter la participation des femmes à la gestion et à la distribution des vivres. Cette tâche sera réalisée en collaboration avec les associations de femmes réfugiées dans chaque camp. L'ensemble du personnel du PAM recevra une formation dans le domaine de la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, mais deux des fonctionnaires du PAM, l'un à Jijiga et l'autre à Gambella, s'attacheront plus spécialement à encourager la participation des femmes, à déterminer les obstacles et trouver des solutions afin de mieux cibler les femmes et les enfants.
41. Un plan d'action tripartite définissant les modalités pratiques et les responsabilités de chaque organisme en matière d'exécution, de suivi, d'établissement des rapports et de coordination sera établi et signé par l'ARRA, le HCR et le PAM.

Programmes de distributions générales, d'alimentation complémentaire ou thérapeutique

42. Les distributions générales seront poursuivies dans les camps de Bonga et de Sherkole dans l'ouest du pays, car les réfugiés ont peu accès à d'autres ressources alimentaires et sont plus vulnérables aux problèmes de malnutrition. Conformément aux recommandations de la mission conjointe d'évaluation, le programme d'alimentation générale sera poursuivi pour les enfants de moins de cinq ans, les personnes gravement malades et les personnes âgées qui se trouvent dans les huit camps somalis, car c'est le meilleur moyen d'atteindre les groupes vulnérables. Des bilans nutritionnels permettront de réexaminer régulièrement si les distributions générales doivent être poursuivies.
43. Les programmes d'alimentation complémentaire seront poursuivis dans tous les camps pour les enfants de moins de cinq ans dont le rapport poids/taille se situe entre 70 et 80 pour cent, pour les femmes enceintes et allaitantes ainsi que pour les autres réfugiés vulnérables sur avis du médecin.
44. L'alimentation thérapeutique sera destinée aux enfants dont le rapport poids/taille est inférieur à 70 pour cent et aux enfants oedémateux, ainsi qu'aux personnes dont l'état nutritionnel est lié à la maladie, tels que les tuberculeux et ceux dont on pense qu'ils sont atteints du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA).
45. Le personnel sanitaire de l'ARRA exécutera des programmes d'alimentation spéciale, sous la surveillance des agents responsables du PAM et du personnel sanitaire du HCR. Les bénéficiaires seront éliminés des programmes lorsqu'ils auront récupéré ou qu'ils n'auront plus besoin de l'aide alimentaire des programmes d'alimentation complémentaire ou thérapeutique.

Programme rapatriement/rapatriés

46. Cette activité de programme a pour objectif de fournir des ressources alimentaires permettant aux réfugiés de se réinstaller dans leur pays d'origine et d'attendre d'obtenir des récoltes suffisantes ou de trouver un autre emploi. La composante alimentaire du colis de rapatriement comprend toujours 150 kilogrammes de céréales, 10 kilogrammes de légumineuses et cinq litres d'huile par personne. Le colis de vivres a été déterminé de sorte qu'il couvre les besoins nutritionnels de base individuels des réfugiés rentrant chez eux pendant neuf mois. Il s'agit de la ration de rapatriement standard en Ethiopie depuis le



début des années 90. Toutefois, le colis de vivres sera réexaminé sur la base des résultats de l'étude sur les rapatriements transfrontaliers prévue pour l'an 2000.

47. Les bénéficiaires de ces colis sont les réfugiés somalis dans l'est de l'Ethiopie, qui viennent pour la plupart du nord-ouest de la Somalie, et les réfugiés kényens venant du nord du Kenya. Près de 500 Ethiopiens pourraient encore rentrer des pays voisins, notamment du Kenya et du Soudan, auquel cas ils recevront une aide au titre de la présente IPSR, si nécessaire. Ces trois dernières années, la sécurité et la stabilité se sont améliorées dans le nord-ouest de la Somalie, ce qui a encouragé de nombreux réfugiés à rentrer chez eux. Du fait de l'absence des pouvoirs publics et de la faible représentation du HCR et du PAM dans le nord-ouest de la Somalie, il a été décidé que les rapatriés recevraient les colis de rapatriement en Ethiopie. Le PAM et le HCR ont conclu des accords semblables concernant le rapatriement des réfugiés kényens qui se trouvent en Ethiopie.
48. L'aide alimentaire du PAM n'est que l'une des composantes de l'assistance fournie pour aider les rapatriés à se réinstaller dans leur pays d'origine. Elle sera accompagnée d'articles non alimentaires et d'une aide financière fournie par le HCR. Outre le colis de rapatriement PAM/HCR, des ONG, d'autres institutions des Nations Unies, comme le PNUD et l'Autorité intergouvernementale du développement élaborent un programme complet de développement pour favoriser la réinsertion des personnes déplacées et des rapatriés ainsi que le relèvement des communautés d'accueil dans le nord-ouest de la Somalie et l'est de l'Ethiopie. Les volontaires de *Overseas Cooperative Assistance* et de SCF-Etats-Unis ont des projets couvrant les régions somalies et la région de Dollo, qui se trouvent le long de la frontière entre l'Ethiopie, la Somalie et le Kenya, respectivement. Ils ciblent les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés qui rentrent chez eux et les communautés dans les zones dégradées par l'afflux de réfugiés, par le biais de projets portant sur l'agriculture et la nutrition. Le PAM travaillera étroitement avec ces programmes, entre autres, afin d'apporter une aide dans la mesure du possible et de surveiller l'efficacité des colis de vivres pour le rapatriement.

Exécution

49. Les réfugiés rapatriés rendront leurs cartes d'immatriculation et seront rayés de la liste des bénéficiaires de l'IPSR. Ils recevront leur ration de rapatriement avant d'embarquer sur les camions à destination de leur lieu d'origine. Aux fins de la planification, le nombre de rapatriés utilisé pour la présente IPSR est estimé avec prudence: 40 000 réfugiés somalis et 3 940 réfugiés kényens rapatriés en 2000, et environ 30 000 réfugiés somalis en 2001. Si les conditions de sécurité ne permettent pas le retour des réfugiés somalis au rythme prévu, les vivres destinés au rapatriement seront utilisés pour la distribution générale. Tout excédent de ressources alimentaires à la fin de la présente IPSR sera déprogrammé ou utilisé pour un prolongement au-delà des deux ans prévus.
50. Au début de la présente IPSR et de nouveau à mi-parcours, une mission conjointe d'évaluation menée par le PAM, le HCR, l'ARRA et les autres partenaires concernés des bureaux de Somalie évalueront la progression du rapatriement. Le PAM et le HCR évalueront la taille, la composition et l'utilisation du colis de rapatriement ainsi que le rôle de la ration alimentaire dans le rapatriement.

Aide aux régions dégradées par l'afflux des réfugiés

51. L'accroissement de la population dans les zones où sont concentrés les réfugiés et les rapatriés fragilise les ressources locales, telles les écoles, les infrastructures sociales, l'eau et d'autres ressources naturelles. Le HCR, l'ARRA et le Ministère de l'agriculture ont



démarré deux projets—reboisement et production de fourneaux à bon rendement énergétique—afin d’atténuer les effets de la pression démographique. Le PAM propose d’appuyer d’autres projets visant à améliorer les infrastructures dans les zones dégradées par l’afflux de réfugiés, par exemple la remise en état des routes et des ponts, la construction d’écoles et d’autres projets jugés importants pour le bien-être des communautés touchées.

52. Teferiber et Derwonaji sont particulièrement ciblés par les projets d’amélioration des infrastructures compte tenu de la forte concentration d’Ethiopiens qui ont fui le nord-ouest de la Somalie pour revenir en Ethiopie en 1991 et vivent, depuis lors, dans les camps de réfugiés. On présume qu’une fois les camps fermés, un grand nombre de ces réfugiés resteront en Ethiopie. Vivant dans les camps depuis huit ans, nombre d’entre eux devront se réinsérer dans la société éthiopienne. Par ailleurs, les villes avoisinantes ne disposent pas d’infrastructures suffisantes pour accueillir des rapatriés.
53. Les projets vivres-contre-travail seront axés sur la construction de points d’eau, la remise en état des infrastructures liées à l’élevage et à l’agriculture, et sur d’autres activités de relèvement. Il convient toutefois de noter que le PAM fournit essentiellement des produits alimentaires qui peuvent cuire rapidement et donc consomment moins de bois de feu.
54. De petits projets seront démarrés dans les camps soudanais en vue de réparer les routes et les ponts endommagés par le trafic intense, y compris par les camions livrant les produits alimentaires du PAM. Les projets vivres-contre-travail lancés dans l’ouest et dans l’est du pays seront ouverts aux réfugiés et aux populations locales. Approximativement 30 à 40 pour cent des travailleurs devraient être des femmes. Conformément aux Engagements du PAM en faveur des femmes, 25 pour cent au moins des équipements mis en place par le biais des projets bénéficiant de l’aide du PAM profiteront directement aux femmes.

Exécution

55. Après des études de faisabilité et une formation minutieuses, le PAM incitera les réfugiés soudanais et somalis, notamment dans les zones de Teferiber et de Derwonaji, à proposer des projets vivres-contre-travail. La participation aux projets sera ouverte aux ONG reconnues par le Gouvernement éthiopien, aux institutions gouvernementales et aux groupes communautaires légitimes. Le PAM fournira les outils de base et une ration alimentaire constituée de trois kilogrammes de blé par travailleur et par jour, ce qui représente une ration familiale pour cinq personnes. Tout sera fait pour recenser les projets qui viennent en aide aux femmes et aux enfants et les femmes participantes.

Alimentation scolaire

56. Le PAM, le HCR et l’ONG Redd Barna mettront à exécution un projet pilote d’alimentation scolaire dans les camps soudanais pendant l’année 2000, avec un élargissement possible au camp d’Aisha dans l’est du pays l’année suivante. Selon le HCR, le nombre d’inscrits est de 6 400 dans les écoles élémentaires et de 2 937 dans les centres préscolaires, pour les quatre camps. Comme le montre le tableau ci-après, les inscriptions des filles dans les écoles de réfugiés sont moins nombreuses que pour les garçons. L’alimentation scolaire viendra en complément des programmes d’éducation ayant pour objet de faire progresser le nombre d’inscriptions, la fréquentation et les résultats scolaires, notamment chez les filles, à donner une éducation nutritionnelle et à encourager la participation communautaire. D’autres incitations alimentaires peuvent être envisagées pour accroître la fréquentation scolaire des filles. L’aide alimentaire du PAM sera



accompagnée d'une éducation nutritionnelle et, sous réserve que des terres soient disponibles, des légumes seront cultivés par la communauté des réfugiés.

57. Le nombre total d'inscriptions devrait augmenter avec le démarrage du programme d'alimentation scolaire; en conséquence, le chiffre de planification concernant le nombre d'élèves préscolaires et élémentaires est de 9 400 pour la première année et de 11 000 pour la seconde.

NOMBRE D'ÉLÈVES INSCRITS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DANS LES CAMPS DE L'OUEST DU PAYS AU 30 SEPTEMBRE 1999

Camp	Garçons		Filles		Total
	No	%	No	%	
Sherkole	928	83	186	17	1 114
Fugnido	2 279	81	546	19	2 825
Dimma	1 074	80	264	20	1 338
Bonga	803	72	320	28	1 123
Total	5 084	79	1 316	21	6 400

Exécution

58. Avant d'exécuter le projet, le PAM et le HCR mèneront une étude de faisabilité qui tiendra compte du programme de distributions générales en cours actuellement dans les camps de Sherkole et de Bonga, de l'accès à la terre, de la volonté de participation des enseignants, de l'ARRA, des chefs de communauté et des associations de femmes.
59. Le programme d'alimentation scolaire du PAM dans les écoles éthiopiennes a réussi à faire progresser le nombre d'inscriptions et la fréquentation totale des garçons et des filles. Les facteurs de réussite de ce programme seront examinés et, le cas échéant, seront insérés dans le programme d'alimentation scolaire destiné aux réfugiés.
60. Un repas chaud, comprenant du gruau de maïs ou des lentilles, de l'huile et du sel iodé ou des biscuits sera servi aux enfants dans les écoles. La composition exacte du gruau sera déterminée après évaluation. En association avec ce programme, du terrain sera affecté à de petits jardins potagers qui seront cultivés par les élèves et la communauté, autour desquels seront organisées des activités d'éducation nutritionnelle, adaptées à la culture et à l'origine des enfants.
61. Les besoins alimentaires globaux pour cette IPSR d'une durée de deux ans sont de 117 036 tonnes, dont 90 337 tonnes de céréales, 9 248 tonnes de mélange maïs-soja ou *famix* (mélange maïs-soja produit localement), 7 679 tonnes d'huile végétale, 4 298 tonnes de légumineuses, 4 135 tonnes de sucre, 907 tonnes de sel et 432 tonnes de biscuits. Les céréales fournies au titre de la présente IPSR sont essentiellement du blé maïs, compte tenu des disponibilités, du maïs sera fourni aux réfugiés soudanais et du gruau de maïs pour les programmes d'alimentation scolaire. La plus grande partie des produits alimentaires nécessaires pour cette IPSR sera importée. Toutefois, sous réserve que des fonds soient disponibles au PAM et les produits nécessaires en Ethiopie, les céréales et aliments mélangés (*famix*) seront achetés sur place, ce qui permettra d'augmenter l'efficacité des livraisons et de réduire les coûts de transport.



**TOTAL DES BESOINS ALIMENTAIRES PAR TYPE
D'ACTIVITÉ DU PROGRAMME (TONNES)**

	Réfugiés somalis	Réfugiés soudanais	Réfugiés kényens	Total
2000-01				
Secours				
Ration générale	28 685	17 010	640	46 335
Rapatriement	6 600		650	7 250
Alimentation complémentaire	1 740	926		2 666
Alimentation thérapeutique	1 369	729		2 098
Distribution générale	1 110	259		1 369
Total	39 504	18 924	1 290	59 718
Redressement				
Alimentation scolaire		315		315
Vivres-contre-travail	1 080	720		1 800
Total	1 080	1 035		2 115
TOTAL 2000-01	40 584	19 959	1 290	61 833

2001-02**Secours**

Ration générale	21 937	19 845		41 782
Rapatriement	4 950			4 950
Alimentation complémentaire	1 328	1 081		2 409
Alimentation thérapeutique	1 045	851		1 896
Distribution générale	849	302		1 151
Total	30 109	22 079		52 188

Redressement

Alimentation scolaire		495		495
Vivres-contre-travail	1 800	720		2 520
Total	1 800	1 215		3 015
TOTAL 2001-02	31 909	23 294		55 203

BESOINS ALIMENTAIRES TOTAUX—IPSR 6180.00

	Réfugiés somalis	Réfugiés soudanais	Réfugiés kényens	Total
Secours	69 613	41 003	1 290	111 906
Redressement	2 880	2 250		5 130
Total	72 493	43 253	1 290	117 036



RENFORCEMENT DES CAPACITES

62. En 1999, l'unité de logistique du PAM a assuré la formation de magasiniers de l'ARRA dans les camps somalis. Après cette formation, on a constaté une nette amélioration de la tenue des magasins et des rapports établis. Une formation similaire sera poursuivie dans les camps soudanais. Une portion du Fonds d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes du PAM sera affectée à la formation du personnel central de l'ARRA sur les questions liées à la problématique hommes-femmes et à la formation de deux agents du PAM, l'un dans les camps somalis et l'autre dans les camps soudanais, pour travailler avec des groupes de femmes, recenser les possibilités de mieux cibler les femmes et les problèmes. Cette formation spécifique ne remplacera pas la formation dispensée à l'ensemble du personnel.

SUIVI ET EVALUATION EN COURS

63. Le HCR, en coordination avec l'ARRA et le PAM, organisera des enquêtes nutritionnelles annuelles et maintiendra, en concertation avec le PAM, un système efficace permettant de surveiller l'état nutritionnel des réfugiés, tout particulièrement des femmes enceintes et allaitantes ainsi que des enfants de moins de cinq ans. Les résultats des enquêtes nutritionnelles seront utilisés en vue d'évaluer l'efficacité des programmes d'alimentation complémentaire et thérapeutique. A cette fin, le PAM engagera un nutritionniste qui travaillera avec l'ARRA et le HCR.
64. L'ARRA est chargée de la distribution de l'aide alimentaire du PAM; elle comptabilisera les produits reçus aux PLA, ainsi que ceux livrés par ceux-ci et distribués dans chaque camp. L'ARRA signalera tous les mois au PAM les quantités de produits alimentaires délivrés aux PLA, la taille des rations, le nombre de bénéficiaires et le solde mensuel des réserves, en indiquant les quantités totales depuis le début de l'opération jusqu'à la fin de la période considérée.
65. Le PAM emploiera cinq contrôleurs de l'aide alimentaire qui seront chargés de contrôler la distribution des produits, d'évaluer l'impact de l'aide alimentaire, en particulier au niveau des ménages, et d'aider l'ARRA à établir des rapports relatifs à la distribution et à l'utilisation de l'aide.
66. Des missions conjointes HCR/ARRA/PAM se rendront dans les camps de réfugiés, par roulement, tous les six mois en vue de vérifier les progrès enregistrés par rapport au plan d'action annuel convenu. L'accent sera mis sur le respect des objectifs et des délais en ce qui concerne l'adoption des priorités relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment sur la création d'associations de femmes et la participation des femmes aux comités d'aide alimentaire et aux autres décisions liées à la gestion et à la distribution des produits alimentaires. Les missions contrôleront également l'impact des réfugiés sur l'environnement et les progrès des activités de restauration de l'environnement.
67. Une équipe conjointe HCR/PAM/ARRA mènera une mission transfrontière au deuxième semestre de l'an 2000 afin d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés somalis et kényens.
68. Le PAM, avec l'aide d'un consultant, mènera une enquête sur la sécurité alimentaire dans les camps soudanais afin de déterminer dans quelle mesure les activités agricoles actuelles contribuent à l'approvisionnement général des ménages.



69. Le PAM, avec l'aide d'un spécialiste de la problématique hommes-femmes, mènera une enquête initiale dans les camps soudanais afin de déterminer dans quelle mesure les femmes participent aujourd'hui à la prise des décisions pour ce qui concerne l'aide alimentaire, la distribution des produits alimentaires et la disponibilité effective des produits alimentaires pour les femmes et les enfants.
70. Une enquête de suivi sera menée à mi-parcours de l'IPSR afin d'évaluer les progrès accomplis grâce au nouveau système de distribution mis en place pour garantir que les réfugiés reçoivent une ration alimentaire complète. On évaluera également les retombées que la distribution des moulins à main aura eues sur les femmes réfugiées.
71. Les indicateurs de suivi de l'exécution sont les suivants:
- Informations d'ordre général
 - Nombre de réfugiés par âge/sexe
 - Pourcentage des ménages dirigés par une femme
 - Interventions alimentaires
 - Quantité/type de produits alimentaires livrés
 - Quantité/type de produits alimentaires distribués
 - Quantité/type de produits alimentaires réellement reçus par les bénéficiaires
 - Fréquence des distributions
 - Pourcentage de femmes qui contrôlent (reçoivent directement) l'aide alimentaire
 - Pourcentage de femmes participant directement à la prise des décisions en ce qui concerne la distribution des produits alimentaires (au moins 50 pour cent)
 - Pourcentage de femmes distribuant des produits alimentaires (au moins 50 pour cent)
 - Pourcentage de hausse des inscriptions et de la fréquentation pour l'ensemble des écoles dans les camps soudanais
 - Pourcentage de hausse des inscriptions et de la fréquentation scolaires des filles dans les écoles des camps soudanais
 - Etat sanitaire/nutritionnel
 - Pourcentage de personnes recevant des rations complémentaires/thérapeutiques, ventilé par sexe et par âge
 - Tendances nutritionnelles
 - Taux de mortalité
72. Il faudrait compter les réfugiés au moins tous les 12 mois et vérifier les effectifs tous les six mois.



73. Les indicateurs suivants seront utilisés pour évaluer s'il convient de procéder au retrait progressif de l'aide du PAM:
- a) les réfugiés rentrent chez eux volontairement et se réinstallent dans leur pays d'origine;
 - b) les réfugiés ont suffisamment accès à la terre pour passer de l'aide alimentaire d'urgence aux programmes de développement. Cette décision reposera sur les résultats des évaluations de la sécurité alimentaire et des récoltes;
 - c) les conclusions des évaluations de la sécurité alimentaire indiquent que les bénéficiaires ont un accès suffisant à des ressources alimentaires autres que celles du PAM pour satisfaire tous leurs besoins alimentaires journaliers pendant toute l'année; le PAM peut donc mettre progressivement un terme à son aide;
 - d) le Gouvernement éthiopien est à même de satisfaire les besoins nutritionnels journaliers des réfugiés sans l'aide alimentaire du PAM.

SERVICES LOGISTIQUES

74. Le PAM se chargera du transport des produits entre les ports de Djibouti ou de Berbera ou, dans le cas d'achats locaux, entre les points de livraison convenus ou les usines, et les camps de réfugiés (PLA). Les cargaisons arrivant aux ports de Djibouti et de Berbera seront tout d'abord transportées jusqu'aux principaux centres de regroupement, à savoir Dire Dawa et Nazareth (pour les achats locaux et les réfugiés soudanais uniquement). Environ 90 pour cent des expéditions seront acheminées par route et 10 pour cent par voie ferrée.
75. Aux PLA, l'ARRA, organisme d'exécution du PAM, recevra et entreposera les produits alimentaires du PAM. La distribution finale des produits aux réfugiés fera l'objet d'un accord conjoint entre l'ARRA et le HCR, en pleine concertation avec le PAM et conformément aux directives du HCR et du PAM en matière de distribution des denrées.
76. Compte tenu des fortes pluies, du mauvais état des routes et de l'afflux de nouveaux réfugiés dans les camps soudanais, le PAM prépositionnera des stocks représentant trois mois de rations alimentaires, avec un stock régulateur d'environ un mois pour les nouveaux arrivants, pour chacun des quatre camps. Pour entreposer ces stocks supplémentaires, le PAM continuera d'aider l'ARRA à réparer les entrepôts et à fournir des installations de stockage temporaire, en cas de besoin.
77. Dans les camps somalis à l'est du pays, des stocks de denrées seront prépositionnés là où sont prévues des opérations de rapatriement. Le PAM et le HCR ont doté tous les camps d'installations de stockage provisoire pour les produits alimentaires supplémentaires.

EVALUATION DES RISQUES

78. Pour autant qu'on puisse le prévoir, les réfugiés soudanais resteront en Ethiopie, car il y a peu d'espoir de voir le conflit dans le sud du Soudan se résoudre rapidement. Dans le cadre de l'IPSR, il est prévu que se poursuive l'arrivée de 1 000 réfugiés en moyenne par mois. Toutefois, une aggravation soudaine de la situation au sud du Soudan pourrait augmenter considérablement le flux des réfugiés en Ethiopie. Dans ce cas, le PAM aura recours aux stocks régulateurs dans les camps, à des emprunts à la Réserve alimentaire d'urgence et à



des demandes d'expédition de produits à l'avance pour intervenir immédiatement en attendant que la situation soit prise en compte dans le cadre d'une révision budgétaire.

79. Le nord-ouest de la Somalie a été relativement calme ces trois dernières années. Toutefois, le rapatriement des réfugiés somalis se trouvant en Ethiopie a été sporadique, avec 61 000 rapatriés en 1997/98 et pratiquement aucun entre janvier et mai 1999. En juin, le rythme s'est accéléré et plus de 11 000 réfugiés étaient rentrés chez eux à la fin septembre 1999. Cette tendance devrait se poursuivre. Cependant, compte tenu de la sécheresse qui sévit dans le nord-ouest de la Somalie et du manque de possibilités économiques hors du secteur agricole, le rapatriement pourrait cesser jusqu'à ce que la situation de l'agriculture et de l'élevage s'améliore. Avec la sécheresse qui sévit également dans le sud de la Somalie et le renouveau des tensions dans cette région, une nouvelle vague de réfugiés pourrait arriver en Ethiopie.
80. Compte tenu de la violence sporadique qui sévit dans la région où les réfugiés kényens doivent retourner, le PAM, le HCR et l'ARRA surveilleront attentivement le processus de rapatriement.

RESSOURCES NON ALIMENTAIRES

81. Le HCR, l'ARRA et les ONG ont démarré des petits projets de développement et de formation dans les camps dont les objectifs sont les suivants: améliorer la sécurité alimentaire, atténuer le déboisement attribué aux réfugiés, créer d'autres sources de revenu et fournir une formation dans le domaine de la santé, de l'eau et de l'assainissement.
82. Dans le cadre de l'IPR 5241.03, d'autres activités créatrices de revenus ont été lancées afin d'assurer l'autonomie des femmes. Le PAM a fourni 100 moulins manuels de forte capacité aux groupes/associations de femmes somalies et soudanaises. Des abris ont été fournis pour les moulins, dans certains cas construits par des groupes de femmes. Une étude sera menée à la fin de l'an 2000 pour évaluer le fonctionnement des moulins et déterminer si d'autres moulins sont nécessaires.
83. Le HCR, le Ministère de l'agriculture et l'ARRA appuient les projets de reboisement et produisent des fourneaux à bon rendement énergétique pour les réfugiés.
84. Le HCR a fourni aux associations de femmes somalies des machines à coudre et du tissu, et assuré la formation en coupe-couture. Dans les camps de l'est et dans ceux de l'ouest, diverses ONG assurent également une formation sur la création de petites entreprises.
85. Dans le cadre du Fonds d'action pour l'égalité entre hommes et femmes, le PAM s'efforce, avec le HCR, l'ARRA et les ONG, d'empêcher l'extension de la pandémie de SIDA par des actions de sensibilisation au VIH/SIDA/MST (maladies transmissibles sexuellement) grâce à la diffusion d'informations et à la formation. Des conseillers reçoivent une formation sur la manière de renforcer la sensibilisation au VIH/SIDA et de tirer parti des structures locales existantes telles que les associations féminines et les groupes sportifs pour créer des clubs de prévention du virus d'immunodéficience humaine (VIH) et insérer la sensibilisation au VIH dans les activités de groupe. Cinquante pour cent au moins des stagiaires seront des femmes.
86. Le HCR définira, en coordination avec l'ARRA et le PAM, un calendrier de distribution de produits non alimentaires tels que savon, couvertures, jerricans et bâches de plastique. Les efforts seront poursuivis en vue d'atteindre l'objectif, qui est de fournir quotidiennement 20 litres d'eau salubre par personne. Dans certains camps de réfugiés, un



investissement accru en capital sera nécessaire pour procéder aux réparations essentielles et assurer l'entretien des systèmes d'adduction d'eau.

87. Les activités énoncées ci-dessus contribueront au bien-être général des réfugiés, mais l'accès limité à la terre dans tous les camps et le manque de terre et d'eau dans les camps somalis sont autant d'obstacles sur la voie de leur autonomie. Il y a, dans les camps somalis, des terres à louer, mais les prix sont prohibitifs pour la plupart des réfugiés. Par ailleurs, les zones agricoles autour des camps de réfugiés somalis sont tributaires des pluies, qui sont souvent irrégulières et insuffisantes pour l'usage personnel, et à plus forte raison pour l'irrigation. Cela a été le cas en 1998 et 1999, entraînant la plus grave sécheresse que la région ait connue à ce jour. Les réfugiés soudanais n'ont pas le droit de cultiver les terrains communaux. La pêche et le ramassage du bois sont des activités jugées illégales et ne peuvent donc être considérées comme durables.

MESURES DE SECURITE

88. Les embuscades, les tireurs isolés et les mines antipersonnel sont fréquents sur les routes de la région somalie de l'Ethiopie. Les agents du PAM ne sont pas nécessairement ciblés mais l'hostilité envers la communauté des expatriés s'est accrue, notamment dans l'est.
89. Le PAM prend des mesures pour améliorer la sécurité de ses agents. Un coordonateur du PAM pour les questions de sécurité travaille en étroite collaboration avec le chargé de la sécurité des Nations Unies et avec l'unité des urgences pour l'Ethiopie, et reste en contact permanent avec les bureaux auxiliaires. Ceux-ci sont équipés de systèmes de communication voix et données par radio HF et de courrier électronique. Chaque bureau auxiliaire emploie des gardes non armés qui assurent jour et nuit la sécurité des bureaux du PAM.
90. Les mines antipersonnel ne constituent pas une menace directe pour les agents du PAM qui travaillent dans les camps et font des aller-retour entre Jijiga et les camps. Cependant, des mines antipersonnel ayant été trouvées sur la route à l'ouest de Jijiga dans la direction d'Addis-Abeba, l'un des véhicules tout terrain utilisés dans la région somalie est équipé d'un système de protection du plancher contre les mines antipersonnel.
91. Dans le cadre de la présente IPSR, le PAM prévoit d'acheter de nouveaux gilets pare-balles, de sensibiliser ses agents au problème des mines et de dispenser une formation en matière de sécurité, en particulier à ceux qui se déplacent dans la région somalie.
92. Le budget de l'IPSR affecte 100 000 dollars E.-U. aux situations d'urgence, en cas de détérioration de la situation de la sécurité dans le pays ou dans des régions spécifiques. Les fonds seront utilisés pour renforcer les mesures de sécurité, par exemple un service de garde plus important, des systèmes de communication supplémentaires (radios et téléphones par satellite) ou pour procéder à l'évacuation.

RECOMMANDATIONS AU DIRECTEUR EXECUTIF

93. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR, compte tenu du budget figurant à l'annexe II.



ANNEXE I

RATIONS ALIMENTAIRES PAR GROUPE DE BÉNÉFICIAIRES—IPSR 6180.00

	Céréales	Huile	Légumineuses	Sel	Sucre	Famix	Total kcal
RATION GÉNÉRALE							
Camps somalis							
Par personne/jour	400 g	35 g		5 g	25 g		1 730
Par mois	12 kg	1,05 kg		0,15 kg	0,75 kg		
Rapatriement	150 kg	5 litres	10 kg				
Camps soudanais: Bonga et Sherkole							
Par personne/jour	475 g	30 g	50 g	5 g			2 100
Par mois	14,25 kg	0,90 kg	1,5 kg	0,15 kg			
Camps soudanais: Dimma et Fugnido							
Par personne/jour	400 g	30 g	50 g	5 g			1 836
Par mois	12 kg	0,9 kg	1,5 kg	0,15 kg			
Camps kényens							
Par personne/jour	400 g	25 g		5 g		15 g	1 600
Par mois	12 kg	0,75 kg		0,15 kg		0,45 kg	
Rapatriement	150 kg	5 litres	10 kg				

PROGRAMMES D'ALIMENTATION SPÉCIALE ET VIVRES-CONTRE-TRAVAIL

	Huile	Sucre	Famix	Lait thérapeutique	Biscuits	Céréales	Total kcal
Complémentaire							
Par personne/jour	20 g	15 g	200 g				1 00
Thérapeutique							
Par personne/jour	35 g	30 g	100 g	160 g	20 g		
Générale	10 g	20 g	150 g				769
Alimentation scolaire		25 g	100 g				500
Vivres-contre-travail						3 kg	



ANNEXE II

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛT POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Céréales	90 337	130	11 7
– Huile	7 679	773	5 9
– Légumineuses	4 298	401	1 7
– Sel	907	170	154 1
– <i>Famix</i> /mélange soja-maïs	9 248	450	4 1
– Sucre	4 135	242	1 0
– Biscuits	432	1 500	648 0
Total produits	117 036	217	25 3
Transport extérieur		79	9 2
Transport terrestre		70	8 1
TIEM		95	11 1
Total TTEM		165	19 3
Autres coûts opérationnels directs		2,53	296 5
Total partiel, coûts opérationnels directs			54 2
B. Coûts d'appui directs (voir annexe III pour les détails)			
Total partiel, coûts d'appui directs			4 8
Total coûts directs			4 8
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			4 6
COÛT TOTAL POUR LE PAM			63 6
COÛT TOTAL DU PROJET			63 6

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE III**BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)**

Dépenses de personnel	
Personnel international	1 559 800
Volontaires des Nations Unies	105 000
Fonctionnaires nationaux	112 500
Consultants internationaux et SSA	558 750
Personnel local et temporaire	1 236 000
Heures supplémentaires	15 000
Total partiel	3 587 050
Services d'appui technique	
Préparation du projet	20 000
Services consultatifs techniques	30 000
Suivi et évaluation du projet	40 000
Formation	20 000
Total partiel	110 000
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Coût forfaitaire de voyage	40 000
Déplacements intérieurs	67 200
Total partiel	107 200
Dépenses de bureau	
Location des locaux	80 000
Services collectifs	30 000
Communications	45 000
Fournitures de bureau	80 000
Réparation et entretien du matériel	30 000
Total partiel	265 000
Véhicules	
Carburant et entretien	35 000
Total partiel	35 000
Matériel	
Matériel de communication	64 000
Véhicules (dont un avec couverture ballistique)	152 000
Équipement informatique	65 000
Mobilier et matériel	92 000
Total partiel	373 000
Autres	
Personnel de sécurité—20 gardes pour bureaux auxiliaires et de terrain	40 000
Équipement de sécurité	100 000
Amélioration des bureaux (sécurité)	40 000
Situations d'urgence (sécurité)	100 000
Information	70 000
Total partiel	350 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	4 827 250

